REGLEMENT CROSS DU BOIS MAGNIER 2023

Chronométrage par Chronopale avec puces à partir des minimes

Article 1 : ORGANISATION :

Le cross du Bois Magnier est organisé par le Berck Athlétisme Cote d'Opale , club affilié FFA 062082 le samedi 18 Novembre 2023, cross ouvert aux licenciés et non licenciés.
Les animaux sont interdits sur le parcours et lors de la course (pas de canicross).

Article 2 : EPREUVES :

Le cross présente 6 courses dès 13h30 avec les courses moustics, école d'athlé, poussins, benjamins, minimes et cadets, adultes à partir de juniors.
Déroulement des courses sur le bulletin d'inscription.

Article 3 : INSCRIPTIONS :

Inscriptions par internet : www.njuko.net
Possibles avec bulletin par mail ou courrier associé avec licence ou certificat médical et règlement. Toute pré-inscription se fera avant le 13 Novembre 2023 dernier délai.
Inscriptions sur place dès 11h30.
Les inscriptions seront closes 1/2 heure avant chaque course.
Majoration d'1 euro pour les courses féminines et masculines adultes le jour même.

Article 4 : LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL :

Présentation obligatoire pour les licenciés de leur licence FFA, ou licence UGSEL ou UNSS en cas d'engagement réalisé par l'établissement scolaire.
Les licences FFTRI ne sont pas acceptées.
Pour les non licenciés : présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an.
L'organisateur en possession de ces documents décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Article 5 :

Retrait des dossards dès 11h30 avec dès les minimes enveloppes contenant la puce et colson car courses chronométrées par Chronopale.

Article 6 :

Le jury est composé d'officiels FFA et toute conduite antisportive pourra conduire à la disqualification.

Article 7 : RAVITAILLEMENT :

Prévu à l'arrivée pour toutes les catégories.

Article 8 : PARCOURS :

Le parcours est tracé par les bénévoles du club, mise en place de rubalise balisant le circuit.
Des commissaires sont placés sur le parcours pour éviter toute tricherie.
Animaux interdits. Parcours et distance en fonction de la catégorie d'âge.
Les adultes devront effectuer 3 boucles pour les femmes et 4 boucles pour les hommes, la boucle faisant environ 2km100.
Parcours balisé en fonction de la nature et des arbres.
Respect du site communal, tout objet plastique ou papier devra se mettre dans des poubelles.

Article 9 :

Le club a souscrit une assurance civile auprès de AIAC rue de Clichy à Paris.

Article 10 :

Les secours sont assurés par La Protection Civile du Pas de Calais.

Article 11 :

Les classements sont envoyés au CD62 à partir des poussins, récompenses par catégorie et podiums.

Article 12 :

- Pas de classement moustics et éveils athlé, ni podiums, récompenses à l'arrivée pour tous.
- Podiums poussins, benjamins, minimes et cadets.
- Podiums scratch hommes et femmes.

Article 13 :

En cas d'annulation du cross, le jour même, pour de raison climatique, aucun remboursement ne se fera sur les pré-inscriptions.